



FORMATIONS SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



0692658764

DA 9798 308309 97

Evaluer les risques professionnels

Public

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP).

Pré requis

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription. Il est préférable de savoir utiliser les suites bureautiques (navigateur, tableur, traitement de texte)

Durée

4 jours soit 28 heures de face-à-face non consécutifs avec une période de travail en inter sessions espacée de 1 mois (2j consécutifs et une journée à mois+1).

Contenu

- Les principes de base de la prévention
- Présentation du réseau Prévention, assurance maladie, INRS...
- Les valeurs et les bonnes pratiques en prévention
- Identifier les risques
- Analyse de la situation de travail
- Hiérarchiser les risques professionnels
- Organiser la participation de tous les acteurs de la prévention
- La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite
- Déterminer un plan d'actions de prévention et le mettre à jour (critères d'efficacité des choix)
- Le suivi des actions de prévention (réactualisation et mise à jour)

Objectif

☐ Réaliser une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise en se basant sur les valeurs essentielles et des bonnes pratiques de "l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS" et en facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention.

Méthodes pédagogiques

Méthode participative basée sur le socioconstructivisme (travail de groupes)
Méthode inductive basée sur le retour d'expérience des stagiaires ou sur des situations professionnelles reconstituées.

Modalités d'inscription

- Formation réalisée en présentiel en intra entreprise sur demande au 0692658764 ou via le site Internet <http://fp2srun.fr>
- Formation réalisée en présentiel en inter entreprise en fonction des dates présentes sur le site Internet via le formulaire d'inscription
- Dans les deux cas, prévoir un délai de 1 mois avant l'inscription.

Validation

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation et un certificat (acteur EVRP) validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.